



### Public

*Hommes du rang des Sapeurs-Pompiers professionnels ou volontaires ou Pompiers militaires des Armées de Terre ou de l'Air ou Marins-Pompiers de la Marine Nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers.*



### Durée

44 heures  
(6 jours)



### Lieu

Dans nos locaux ou en intra dans les locaux de votre entreprise.



### Tarifs

600 € TTC

## PROGRAMME DE LA FORMATION

---

### Accueil : (0h30)

#### 1- Sécurité incendie : (17h00)

Connaître les principes de la réglementation incendie en ERP et en IGH.

#### 2- Installations techniques : (9h00)

Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir.  
Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie.

#### 3- Rôles et missions des agents de sécurité incendie : (7h30)

Connaître les limites de son action.

#### 4- Concrétisation des acquis : (10h00)

Visites applicatives.

# SSIAP 1 MODULE COMPLÉMENTAIRE

## Agent de sécurité incendie



### Participants

Maximum de 12 personnes par session



### Dates

Les dates de sessions sont disponibles sur notre site internet\* ou sur demande auprès de M. LE QUINTREC (responsable formation).



### Objectifs

Obtenir le diplôme SSIAP1 par équivalence, acquérir les connaissances complémentaires nécessaires à la tenue de l'emploi SSIAP1.



### Prérequis

SST ou PSE1 et PSE2, aptitude médicale, attestation de mise à jour des formations initiales des sapeurs-pompiers (incendie et secourisme) remise par le SDIS.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### VALIDATION DE LA FORMATION

La présence à l'ensemble des séquences du module est obligatoire.  
Un diplôme SSIAP1 par équivalence, conforme à la réglementation, est remis à l'issue du module complémentaire.  
Ce diplôme est signé par le DDSIS ou son représentant.

### MOYENS PEDAGOGIQUES

Exposés-débats, supports audio-visuels, support de cours individuels, SSI pédagogique.

Moyen d'évaluation : Travaux pratiques, mise en situation, visites applicatives.

### CADRE REGLEMENTAIRE

Programme défini par le Ministère de l'Intérieur, arrêté du 02 mai 2005, annexe VI, chapitre 1

Site internet\* : <http://www.securiteam.fr/index.php/accueil/options-formation/>

FLQ- version 3 -14/03/2024

RS5641, MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER – 10/12/21



5 rue Simone Signoret – 56100 LORIENT

Tél. : 02.97.85.92.91 – Fax : 02.97.81.12.05 – Mail : [options-formation@securiteam.fr](mailto:options-formation@securiteam.fr)

